

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2009

L'intégralité de ces délibérations est à la disposition du public et consultable en mairie aux heures d'ouverture

FINANCES

PATRIMOINE

RESTAURATION SCOLAIRE CENTRE DE CONTRAT DE VERIFICATION DE LOISIRS DE VERRIERES - CONTRAT DE L'INSTALLATION DE PROTECTION CONTRE FOURNITURES DE REPAS : LA Foudre – EGLISE DE VERRIERES :

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du rapporteur de la commission et après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient la proposition de fourniture de repas présentée par le C.A.T. LEB.C.M. pour une vérification périodique annuelle TERTRE pour la fourniture de 12 000 repas de environ par an au prix unitaire hors taxe de 2,68 € (TVA 5.5%) soit 2,83 € TTC et charge M. le Maire

Après examen des offres, sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir la société de l'installation de protection contre la foudre de l'église de VERRIERES pour un montant de 150 € HT soit 179,40 € TTC. Le contrat est prévu pour une durée de 1 an, du marché qui prendra effet le 1^{er} janvier 2010 renouvelable 3 fois par reconduction expresse pour une durée de 1 an renouvelable une fois par reconduction expresse soit jusqu'au 31/12/2011. 31/12/2013 maximum.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE 2009 : VENTE DE TERRAIN ZONE ARTISANALE :

Elle a pour objectif l'ajustement des différents postes des sections fonctionnement et investissement jusqu'au 31/12/2009.

L'assemblée vote, à l'unanimité, la décision budgétaire modificative 2009 :

- Au niveau du chapitre en section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre par opération en section d'investissement

Section de fonctionnement : Il en ressort une recette globale de 17 763 €.

Section d'Investissement : elle fait apparaître une diminution des dépenses de 24 596€ et une recette globale de 16 304€.

Le CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de vendre à M VINCENT Didier de VERRIERES, une parcelle de terrain de 3 000 m² sur la zone artisanale au prix de 10 € HT le m².

ABANDON DE CONCESSION AU PROFIT DE LA COMMUNE DE VERRIERES :

Le CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la rétrocession d'une concession perpétuelle dont la reprise ne pourra excéder les 2/3 du prix d'acquisition soit 100,41 €.

INDEMNITES DE CONSEIL A VERSER AU COMPTABLE DU TRESOR EXERCANT LES FONCTIONS DE RECEVEUR MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERRIERES :

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder au comptable du Trésor, Monsieur Régis CADARS, Receveur Municipal de la commune, une indemnité de conseil, au taux de 90 % annuel (appliquant ainsi les mêmes règles d'attribution d'indemnités que celles des élus), à compter du 1/05/2009 date de sa prise de fonction.

TARIFS BIBLIOTHEQUE :

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 1 abstention, décide de fixer les nouveaux tarifs d'adhésion à la bibliothèque applicables au 1^{er} janvier 2010.

Tarifs indiqués dans votre prochain Verrichon.

GESTION MUNICIPALE

La commune étudie désormais avec la même

ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES –

attention le projet d'intercommunalité sur le

ADHESION AU CONTRAT DE GROUPE 2010 :

canton de LUSIGNY et celui de l'intégration de la

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à

CAT.

l'unanimité, d'accepter la proposition de la CNPL

Le groupe de travail interne sera élargi à tous les

ASSURANCES/DEXIA SOFCAP pour une durée

Conseillers intéressés.

du contrat de 4 ans à partir du 1/01/2010.

SCOT :

REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE :

Les réunions de travail se poursuivent et le

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir

planning est respecté.

pris connaissance des projets de réforme de la

suppression de la taxe professionnelle,

Aire de stationnement des gens du voyage :

considérant que toute réforme fiscale doit garantir

Dans le cadre du schéma départemental d'accueil

aux communes des ressources suffisantes et

des gens du voyage, la préfecture a décidé

pérennes pour assumer leurs compétences ainsi

l'implantation d'une aire de stationnement sur un

qu'une réelle péréquation pour réduire

terrain lui appartenant à BUCHERES. Cette

efficacement les inégalités entre les territoires,

infrastructure devrait accueillir les 'grandes

S'inquiète de la perte d'autonomie financière et

migrations' à hauteur de 150 caravanes.

fiscale des collectivités locales.

Cette décision, annoncée lors des assises

Estime que la réforme de l'impôt économique doit

territoriales du 2 novembre dernier, a été prise

être l'occasion de concilier le maintien

sans concertation.

indispensable d'un lien entre économie et

territoire et une véritable péréquation.

ENVIRONNEMENT

Demande à ce que la compensation prévue dans

COMPOSTEURS DEMANDE DE SUBVENTION:

le cadre de la suppression de la taxe

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

professionnelle soit garantie à l'euro près et sur le

sollicite une aide financière de l'ADEME pour

long terme.

l'opération d'acquisition de composteurs.

Demande que la compensation soit calculée à

partir des bases 2010 et le taux 2009 et non 2008

Informations diverses :

comme cela est prévu par le projet de loi.

Abattage peupliers « Le Champ du Moulin » :

Demande en tout état de cause que les

Monsieur le Maire informe le Conseil de la

collectivités ne puissent percevoir moins que ce

nécessité de procéder à l'abattage de 12

qu'elles percevaient grâce à leur taxe

peupliers sur la parcelle cadastrée AE n°15 « le

professionnelle mais également au travers des

Champ du Moulin ». Après estimation du travail

différents fonds de péréquation départementaux.

important et dangereux à effectuer, après conseil

S'inquiète de ce que la réforme de la taxe

pris auprès de l'agent ONF chargé de la gestion

professionnelle conduite à un transfert sans

des bois communaux, il a été convenu que ce

précédent de la charge de l'impôt des entreprises

travail serait confié à M DUCHENE Yves domicilié

vers les ménages.

sur la commune, disposant du matériel nécessaire

Demande que la réforme de la taxe

pour cette opération et de l'expérience requise.

professionnelle ne réduise en aucun cas les

Celui-ci s'engage à signer un règlement

ressources directes et indirectes que la commune

d'exploitation établi par M LESEURRE Johan,

percevait grâce à elle.

agent ONF, dans lequel sont stipulés la

Demande aux députés et sénateurs du

procédure, le délai et les modalités d'exécution

département de soutenir, au sein de leur groupe

de l'abattage. L'intéressé prend acte de sa

et par leur vote, les demandes formulées par le

responsabilité pleine et entière dans l'exécution

conseil municipal.

de ce travail qu'il accepte de réaliser pour son

Informations diverses :

propre compte sans aucune rémunération. Il

Intercommunalité :

déclare également avoir pris toute disposition en

Suite à l'annonce de la commune de BUCHERES

matière de garantie d'assurances.

de rejoindre la CAT, nous ne poursuivons pas nos

travaux au sein du projet d'intercommunalité sur

le canton de BOUILLY car le périmètre résiduel ne

nous paraît plus suffisant.

